

2 Politique

Lutte contre l'enrichissement illicite/Rapport d'examen de l'application de la Convention de l'Onu au Gabon

Les parlementaires édifiés

O. N.
Libreville/Gabon

Sénateurs et députés viennent d'être instruits sur l'examen réalisé par les instances onusiennes sur l'état d'avancement, dans notre pays, de la mise en application du texte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) contre la corruption. Des échanges avec des experts de l'ONU devraient permettre aux élus de maîtriser les mécanismes légaux de lutte contre ce fléau.

LE rapport d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption au Gabon vient d'être présenté aux parlementaires gabonais par un expert de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). C'est le président de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCI), Dieudonné Odounga Awassi, qui a tour à tour introduit le fonctionnaire onusien dans les deux Chambres du Parlement. D'abord au Sénat mardi, puis à l'Assemblée nationale, hier.

L'expert onusien, Samuel De Jaegere, qui a présenté ledit document a noté qu'au Gabon, ce sont deux chapitres de la Convention de l'ONU contre la corruption qui ont été examinés. Il s'agit de ceux relatifs à "l'incrimination, la détention et la répression" (chapitre III) ; et "coopération internationale" (chapitre IV).

Il faut noter qu'au terme de son examen, l'ONUDC a formulé une série de recommandations. C'est ainsi que, en ce qui concerne le premier chapitre examiné, l'instance onusienne recommande : "des initiatives permettant de renforcer davantage les mesures existantes de lutte contre la corruption ; incriminer la corruption active d'agents publics étrangers et de fonctionnaires d'organisations internationales publiques, et envisager l'incrimination de leur corruption passive ; amender



Photo : Chris Oyame

M. Samuel De Jaegere a édifié les élus.



Photo : Gaston Ngoubilli

Au terme des échanges, M. Odounga Awassi a remis un rapport au président du Sénat, Mme Lucie Milebou Aubusson Mboussou.



Photo : Gaston Ngoubilli

Photo de famille avec certains sénateurs.



Photo : Chris Oyame

Au terme des travaux certains députés ont posé avec leurs hôtes.

la législation pour prendre en compte tous les éléments de la corruption dans le secteur privé ; considérer toutes les infractions de la Convention comme infractions princi-

pales au blanchiment de capitaux ; amender la législation pour que la responsabilité des personnes morales soit établie pour toutes les infractions de la convention ; prévoir

des immunités et privilèges de juridiction applicables aux autres agents publics chargés de rechercher, de poursuivre et de juger des infractions de corruption, d'enrichissement illicite ou

connexes dans l'exercice de leurs fonctions ; adopter des mesures appropriées afin de fournir des protections adéquates aux témoins, experts et victimes ; etc.

S'agissant du deuxième chapitre examiné, les recommandations tournent autour de : envisager d'élargir la portée des arrangements bilatéraux et envisager d'accroître le nombre des pays désignés aux fins de l'extradition et de l'entraide judiciaire ; ré-examiner la portée des traités auxquels le Gabon fait partie de manière à s'assurer que toutes les infractions visées par la Convention sont susceptibles de donner lieu à extradition notamment en vue d'harmoniser la durée des peines d'emprisonnement qualifiantes ; envisager de légiférer sur l'utilisation des moyens techniques d'enquête spéciale ainsi que des livraisons surveillées...

Soulignons que ces différentes rencontres devraient permettre aux parlementaires de mieux appréhender la problématique de la lutte contre la corruption dans notre pays. Surtout du point de vue du corpus juridique accompagnant, ou tout au moins, encadrant ce combat. En ce sens que cela aura pour but d'amener députés et sénateurs à accentuer le toilettage du cadre législatif gabonais contre l'enrichissement illicite.

C'est fort de cela que le président du Sénat, Mme Lucie Milebou Aubusson Mboussou, a remercié, mardi, au nom de ses collègues, l'expert onusien et le président de la CNLCI pour leur initiative au profit des sénateurs gabonais. Hier, son homologue de l'Assemblée nationale, Richard-Auguste Onouviet, n'a pas manqué de suivre cet exemple. Cette fois, au nom des députés.

Rappelons en outre que la Convention des Nations Unies est un instrument juridique de lutte contre la corruption, de portée universelle. Elle compte 71 articles repartis en 8 chapitres. Ledit texte est ratifié par 182 Etats. Le Gabon l'a signé le 10 décembre 2003 et l'a ratifié le 1er octobre 2007.

Vie des partis

L'ACR en campagne citoyenne à Adzebe-Sibang

COE
Libreville/Gabon

L'ALLIANCE pour le changement et le renouveau (ACR), parti politique présidé par Bruno Ben Moubamba, est allé dernièrement à la rencontre des jeunes du quartier Sibang-Adzebe, dans le 6e arrondissement de la commune de Libreville. Occa-

sion pour son président de procéder à l'installation du directoire d'une organisation des jeunes qui fait dans la sensibilisation (Castel). Non sans lancer : "Personne ne doit avoir honte d'être pauvre. La providence vous donne la possibilité de faire de votre vie ce que vous voulez". Revenant sur sa récente sortie du gouvernement "Issoze Ngondet II", l'ancien ministre d'Etat en charge de l'Habitat a éclairé l'opinion

sur son limogeage qu'il estime avoir été "volontairement" provoqué par lui-même. Une façon pour lui, de sortir par la grande porte. Rappelant par ailleurs les difficultés auxquelles il était confronté dans un ministère qu'il a géré durant un an, sans budget. "Je suis l'un des vôtres a-t-il clamé, je ferai le changement et le renouveau dans ce pays sans violence et sans haine, comme un jeu. Tout ce que j'ai fait

c'est pour les Gabonais. Le nouvel ordre urbanistique vivra avec ou sans moi. Car, les idées d'un homme ne meurent pas", a-t-il conclu.

Le président de l'ACR, Bruno Ben Moubamba, a procédé à l'installation du président du Cartel, Judicaël Londo.



Photo : COE